



Procès-verbal du conseil municipal du 20 juin 2022

Etaient présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, TOURNIER Roland, PERRON Maryvonne, DE FOUGEROLLES May, LE GURUN Luc ;

Absents : Matthieu GAILLARD donne procuration à Marie-Renée EYMARD ; Frédéric LE ROUX donne procuration à François LE ROUX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Madame May DE FOUGEROLLES est désignée secrétaire de séance.

1. Vente de la maison de l'éclosarium

La maison de l'éclosarium, cadastrée AL 78 d'une contenance de 77 m² sur une surface totale de 895 m² a été proposée à la vente au groupe ROCHER.

Ce dernier possède un site d'exploitation, l'éclosarium, à proximité immédiate de cette maison.

Saisi de l'évaluation du bien, le service des domaines a estimé, par avis du 26 avril 2022, que la maison avait une valeur de 515 000 euros.

Informé de cet avis, le Conseil d'administration du groupe ROCHER a proposé de faire l'acquisition du bien pour la somme de 450 000 euros.

Le Conseil est enclin à accepter cette proposition à condition qu'un arpentage soit effectué afin d'extraire le sentier public de l'assiette foncière aliénée.

Après débat, le Conseil, avec 8 voix pour et 3 voix contre, APPROUVE l'aliénation de la parcelle AL 78 au prix de 450 000 euros à condition d'un arpentage excluant le sentier public de l'assiette foncière aliénée.

Ont voté contre cette délibération, Luc LE GURUN, May DE FOUGEROLLES et Rolland TOURNIER.

2. Subventions à diverses associations pour l'année 2022

Le conseil municipal est sollicité pour l'attribution des subventions suivantes :

	SUBVENTIONS COMMUNALES	2021	2022
1	ADAPEI DU MORBIHAN - LES PAPILLONS BLANCS	30 €	30 €
2	RESTAURANT DU CŒUR	75 €	75 €
3	AS. PARENTS ET AMIS RESIDENTS LES BRUYERES GUEMENE	30 €	30 €
4	LIGUE CONTRE LE CANCER	30 €	30 €
8	ŒUVRES DES PUPILLES DES SAPEURS POMPIERS	100 €	100 €
9	SOUTIEN ACTION GUINEE - DUTEIL ARMEL	300 €	200 €

10	SECOURS CATHOLIQUE	75 €	75 €
11	ASSOCIATION DES PARALYSES DE France	30 €	30 €
13	AFM TELETHON	30 €	30 €
16	BANQUE ALIMENTAIRE	75 €	75 €
17	PAYSAN SOLIDARITE BRETAGNE		50 €
18	DEUIL JEUNESSE		50 €
19	BRETAGNE VIVANTE		
20	ASSOCIATION INIZI	100 €	100 €
TOTAL :		875 €	875 €

Après débat le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions associatives.

3. Boulangerie

Pour le maintien de la boulangerie durant la saison d'été 2022, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à la demande d'Henri LE GURUN en achetant de nouvelles vitrines qui seront mise à disposition de la boulangerie à son ouverture puis reviendra à la propriété de la commune pour équiper la future boulangerie.

4. Tarif empiètements camping

La commune entretient et occupe depuis plusieurs années la parcelle AK 324 appartenant à Monsieur Jean-Charles LE GURUN et située dans l'emprise de l'aire naturelle d'accueil. Cette parcelle d'une contenance de 522 m² a été estimée par les services du domaine à 52,20 euros. Toutefois tenant compte du potentiel d'exploitation de l'aire naturelle d'accueil et faisant suite aux échanges engagés avec le propriétaire, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle pour un prix de 10 000 €.

5. Décision modificative n° 2 du budget 2022 de la commune

Le recrutement d'une nouvelle secrétaire de mairie sur le grade d'attaché territorial implique une augmentation de salaire qui, sur les 6 mois qui nous séparent de la fin d'exercice budgétaire, implique une affectation de crédits supplémentaires au chapitre 64 « charges de personnel ».

Article à créditer à hauteur de 5000 euros : 6411

Article à débiter à hauteur de 5000 euros : 615228

A l'unanimité, le Conseil municipal, après débat, APPROUVE les termes de la décision modificative n°2.

ASSEMBLEE LEVEE à 19H30

Le secrétaire de séance




Le président de séance